

# EN DIRECT DU CONSEIL

## Séance du 17 avril 2019

### Etaient présents :

Alain SAVOIE, Olivier TASSAERT, Guy DEKERVEL, Magalie DESCAMPS, Geneviève DUVAUCHELLE, Virginie GAMAND, Joëlle GUILLAUMIN, François ESSIQUE, Colette PETIT.

Etaient représentés : Sylvain DEMAILLY qui donne pouvoir à Guy DEKERVEL, Roger DESMET qui donne pouvoir à Olivier TASSAERT.

Etaient absents : Sandra BRICOUT, Romaric DAULT, Jean-François SCULFORT

**Secrétaire de séance : Magalie DESCAMPS**

Le Conseil municipal adopte à la majorité le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2019 (abstention de Magalie DESCAMPS absente ce jour-là).

## ORDRE DU JOUR

### 1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018- COMPTE DE GESTION

M. Guy DEKERVEL, responsable de la commission finances rappelle que les documents comptables (compte administratif et budget primitif), ont été étudiés lors des deux dernières commissions finances.

Résumé du compte :

TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 664 223.77 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 824 864.53 €

SOLDE Recettes - Charges de fonctionnement : 160 640.76 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 228 816.74 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 570 908.53 €

**Les comptes 2018 sont bons.** Les dépenses sont conformes, voire inférieures au budget. Elles ont été analysées dans le détail lors de la première réunion de la commission Finances.

Les recettes sont égales, voire supérieures au budget ; il y a davantage de services avec la cantine et la garderie. Et surtout grâce à l'augmentation de la population, le poste « contributions directes » augmente et les dotations de l'Etat ne diminuent pas.

Cette différence positive entre recettes et charges du budget de fonctionnement permet d'alimenter le budget investissements 2018 sans avoir recours à l'emprunt.

En 2018, nous avons pu financer la modernisation numérique des écoles pilotée par M.

Sylvain DEMAILLY, l'adaptation des écoles aux personnes handicapées, réparer les préaux des écoles, finaliser le restaurant scolaire, rénover la salle des associations, effacer les zones pavées de la rue St Marcel, rénover la rue du 11 novembre avec l'enfouissement des réseaux (programme très lourd financièrement, commencé il y a déjà 5 ans dans la commune), entretenir les logements communaux qui sont loués, améliorer l'informatique bureau de la Mairie. Et nous avons aussi financé les études pour la rénovation de la salle des fêtes, pilotée par M. Olivier TASSAERT et M. Roger DESMET.

M. le Maire quitte la salle de conseil, M. Guy DEKERVEL procède au vote.

**Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2018.**

## **2/ ETAT DES TAXES**

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2019 qui se répartissent de la façon suivante :

Taxe d'Habitation :	23.08%
Taxe Foncière sur le bâti :	22.45 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti :	42.12 %

Pour une recette totale de 384 962 €

M. le Maire procède au vote.

**Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les taux proposés.**

## **3/ BUDGET 2019**

M. Guy DEKERVEL présente le budget 2019, élaboré par la commission finances

❖ Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 273 402 €
- Recettes : 1 273 402 € (excédent de fonctionnement compris).

Pour information, les dotations de l'Etat représentent un total de 213 739 € et se répartissent comme suit :

Dotation forfaitaire :	115 895 €
Dotation de solidarité rurale :	61 646 €
Dotation de péréquation :	41 285 €

❖ Section d'investissement :

- Dépenses : 577 525 €
- Recettes : 577 525 €

Pour 2019, M. le Maire a demandé de construire le budget avec le principe de ne pas augmenter les impôts locaux, comme l'année précédente d'ailleurs. C'est ce qui a été étudié lors de la deuxième réunion de la commission Finances.

**Au niveau du budget de fonctionnement**, les données sont classiques sauf qu'il faut prendre en compte l'augmentation du nombre d'élèves à l'école : très probablement 190 enfants à la rentrée. Ce qui est nouveau, c'est la volonté de faire des économies au niveau

de l'énergie ainsi les anciennes lampes seront remplacées par des lampes LED. L'investissement sera très rapidement amorti par la baisse du coût de fonctionnement. Se pose également la question de savoir s'il faut couper pendant quelques heures, la nuit...

**Pour le budget Investissements**, le phare 2019 est sur la rénovation de la salle des fêtes, ce qui représente un budget important (180 000 €, sans compter le matériel, ...). Il faut finaliser la rue du 11 novembre et il est prévu d'orienter des crédits sur l'amélioration des trottoirs de façon significative (100 000 €).

Sur cet exercice, il faudrait investir en matériel (tracteur, l'ancien a déjà 10 ans – 35 000 €), dans l'éclairage public (29 000 € et poursuivre le programme d'adaptation aux personnes à mobilité réduite (église, salle des associations), assurer quelques renouvellements (barnum à démontage rapide, radiateurs aux écoles, ...)

Nous investissons dans le projet « réorganisation du cimetière » à hauteur de 24 000 € HT.

Et l'étude du projet « nouveaux vestiaires » en collaboration avec le club « football » est lancée, en recherchant quelques subventions pour faciliter le financement en 2020.

**Les membres du Conseil Municipal valident, à l'unanimité, le budget 2019 tel qu'il est présenté.**

#### **4/ REORGANISATION DU CIMETIERE**

M. Guy DEKERVEL présente l'avancée des démarches entreprises.

En conseil municipal, l'année dernière la société ELABOR qui conseille plusieurs milliers de communes en France pour améliorer la gestion du cimetière communal avait été retenue.

A ce jour, un état des lieux a été réalisé sur le cimetière de Marcelcave.

**En 1/** Nous avons une nouvelle cartographie du cimetière. Il a été divisé en 9 parties. Les cartes sont visibles en mairie, et prochainement en affichage à la mairie et au cimetière.

Au 28 novembre 2018, il y avait 647 emplacements dont 60 sont inconnus. Et 37 % des emplacements ont cessé d'être entretenus par les familles.

**En 2/** Il s'avère que nous n'avons pas retrouvé en archives tous les justificatifs de propriété, de jouissance de terrains qui supportent les tombes.

Il s'en suit une procédure appelée : « **Procédure de régularisation / reprise des sépultures existantes sans concession** »

Cette procédure a pour but de régulariser la situation des tombes existantes quel que soit leur état visuel (bon état ou ayant cessé d'être entretenues par les familles) ; elle concerne environ 180 emplacements.

Pour nous conseillers municipaux, il nous faut décider de deux choses :

- La date limite d'investigation. **(Nous proposons le 10 janvier 2020).**
- Le prix à payer pour régulariser ces dites concessions. La société ELABOR trouve que nos prix actuels sont trop bas. Néanmoins, elle conseille un prix de régularisation au m<sup>2</sup> inférieur au prix d'une nouvelle concession. Notre maire, Alain SAVOIE suggère un **prix forfaitaire de régularisation à 15 €** quel que soit la taille de l'emplacement.

**En 3/ Procédure de reprise des concessions en état d'abandon : Mercredi 5 juin 2019 à 9 H.**

**1ere étape :** Convocation au moins 1 mois auparavant (LRAR) obligatoire des familles connues.

**Les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, que la date limite d'investigation soit fixée au 10 janvier 2020.**

**Les membres du Conseil municipal décident, à la majorité (abstention de Mme Colette PETIT), que le prix de régularisation soit fixé à 15 € par acte.**

**INFORMATIONS :**

- En raison des récents événements à Paris, les dons pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame pourront être déposés en Mairie. Les chèques devront être établis à l'ordre de la « Fondation du Patrimoine ». Une urne sera disponible en Mairie.
- Le jeudi 25 avril 2019, M. le Maire reçoit un architecte pour le projet « vestiaires ». Il pourra s'appuyer sur l'expérience du Maire de Candas qui vient de réaliser un projet similaire (budget, subventions possibles, contacts...)
- La société ORANGE a demandé l'autorisation d'installer une antenne sur l'angle du stade de football, proche du transformateur. Elle propose une convention de 12 ans (1 000 €/an). L'avis de la population sera demandé.
- La réunion pour l'installation de la fibre dans la Commune aura lieu à la Salle des Associations le vendredi 26 avril 2019 à 19h.
- Pour accéder à la déchetterie intercommunale de Villers Bretonneux, il faut une carte d'accès. Cette carte peut être obtenue directement sur place sur présentation d'un justificatif de domicile ou en ayant rempli au préalable l'imprimé disponible en Mairie.
- La bibliothèque a fait son « nettoyage de printemps ». Les ouvrages mis au rebut seront donnés à des associations si leur état le permet, ou recyclés à la déchetterie.
- Les travaux de la Salle des Fêtes devraient être terminés pour la fin du mois d'avril 2019. Le règlement intérieur va être revu avant la mise en location. Il s'appliquera aux locataires comme aux associations. Des supports vont être installés pour les décorations.
- M. Guy DEKERVEL a assisté à la première réunion du Conseil de Développement commun du pôle métropolitain du grand Amiénois (387 000 habitants – 466 communes). Ce conseil a pour but d'éclairer les politiques d'orientation mais n'a pas de pouvoir décisionnel. Il est constitué de 5 membres de chaque intercommunalité (soit 35 personnes) de 10 membres d'Amiens Métropole et d'une trentaine de techniciens.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22h30